



DESCRIPTION D'EMPLOI – BUREAU

Approbation

	a	m	j
 Dir. p.nnc – Projets Transport et Construction Guy Côté	17	09	25
 Chef Rémunération et avantages sociaux François Bédard	14	09	23

No dossier : 242

Titre d'emploi : Surveillant - Qualité

Surveillante - Qualité

Groupe : C

NATURE DU TRAVAIL

Surveiller l'exécution des travaux de construction, en conformité avec les plans et devis.

TÂCHES TYPES

1. S'approprier les exigences du projet et ses particularités telles que techniques, environnementales, qualité et de sécurité et participer à l'élaboration des programmes de surveillance.
2. Participer à la rédaction des commentaires du plan qualité des entrepreneurs.
3. Mettre en application les programmes de surveillance de façon à s'assurer de l'application du plan qualité de l'entrepreneur et de la conformité des travaux.
4. Confirmer l'application des programmes de surveillance.
5. Participer à la rédaction des rapports des non conformités suite à la surveillance des travaux et en assurer le suivi.
6. Participer à la rédaction et au traitement des rapports nécessaires sur l'ensemble des travaux, tels que l'avancement des travaux, le suivi de l'approvisionnement, la main-d'œuvre, le matériel, les travaux complémentaires, les dommages à la propriété et à l'environnement, les défauts techniques, les questions, modifications techniques (QMT) et ceux en rapport avec les procédures des systèmes qualité.
7. Monter dans les pylônes et les structures, au besoin, pour vérifier l'assemblage, l'érection et l'installation des conducteurs lors de la construction.

Les tâches mentionnées reflètent les éléments caractéristiques de l'emploi identifié et ne doivent pas être considérées comme une énumération exhaustive de toutes les exigences occupationnelles inhérentes.

FACTEUR	Connaissances	Apprentissage	Mise à jour des connaissances	Coordination & direction	Autonomie	Communication	Conséquences des décisions & des actions	Effort sensoriel	Effort physique	Complexité	Conditions de travail	Total	Classe
DEGRE	4	3	1	2	3	3	3	3a	4	3	4		
POINTE	60	27	5	8	42	21	45	18	20	42	24	312	6

Émis par la Direction Relations du travail et rémunération globale

Date officielle : 2014 06 02
A M J